

BV KONING EN DRENTH Ulsderweg, 2 A 9686 XX BEERTA Pays-Bas

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 5, alinéa 4, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2003 relatif à l'enregistrement des collecteurs, des courtiers, des négociants et des transporteurs de déchets autres que dangereux, j'ai le plaisir de vous notifier l'enregistrement octroyé à la **BV KONING EN DRENTH, Ulsderweg, 2 A à 9686 XX BEERTA** (Numéro Banque Carrefour des Entreprises ou de TVA : NL001374631B01) en qualité de transporteur de déchets autres que dangereux.

Votre enregistrement est identifié par le numéro 2021-04-06-09.

Votre enregistrement porte sur le transport des déchets suivants :

	Déchets inertes
	Déchets ménagers et assimilés
	Déchets d'activités hospitalières et de soins de santé de classe B1
Х	Déchets industriels et agricoles non dangereux

Cet enregistrement vaut pour une période de 5 ans, à partir du 06 avril 2021.

Vous trouverez en annexe les conditions applicables à une personne enregistrée en qualité transporteur de déchets autres que dangereux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Marc ALDRIC Directeur

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement



BV KONING EN DRENTH Ulsderweg, 2 A 9686 XX BEERTA Pays-Bas

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 5, alinéa 4, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2003 relatif à l'enregistrement des collecteurs, des courtiers, des négociants et des transporteurs de déchets autres que dangereux, j'ai le plaisir de vous notifier l'enregistrement octroyé à la BV KONING EN DRENTH, Ulsderweg, 2 A à 9686 XX BEERTA (Numéro Banque Carrefour des Entreprises ou de TVA : NL001374631B01) en qualité de transporteur de déchets autres que dangereux.

Votre enregistrement est identifié par le numéro 2021-04-06-09.

Votre enregistrement porte sur le transport des déchets suivants :

	Déchets inertes
	Déchets ménagers et assimilés
	Déchets d'activités hospitalières et de soins de santé de classe B1
Х	Déchets industriels et agricoles non dangereux

Cet enregistrement vaut pour une période de 5 ans, à partir du 06 avril 2021.

Vous trouverez en annexe les conditions applicables à une personne enregistrée en qualité transporteur de déchets autres que dangereux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Marc ALDRIC Directeur